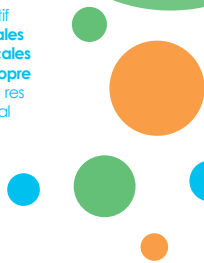




Intérêt collectif
ressources locales
= richesses locales
paix énergie propre
intérêt collectif
sources locales
es = r



PARC ÉOLIEN CITOYEN DES AILES DES CRÊTES

Les Ailes des Crêtes

SOMMAIRE

EDITORIAL

Les Ailes des crêtes
4-5

L'énergie
6-7

Transition énergétique
8-9

Appropriation de l'énergie
10

L'implication citoyenne
11

L'éolien : comment ça marche ?
12-13

Présentation du projet
14-15

Le montage du projet
16-17

Les sociétés
18-19

Comment investir ?
20-21

Rémunération
22-23

Mise en œuvre
24-25

Témoignages
26-27

Éolienne des enfants
28-31

Solidarité des communes
32-33

Partenaires et contacts
34-35

Résumé
36-37



Le vent richesse naturelle et inépuisable de notre territoire : comment se l'approprier ? Comment partager le plus largement possible ses bénéfices ? Les Ailes des Crêtes est le fruit de nombreux travaux, et est encore un terrain d'expérimentations ! Mais les Crêtes n'ont pas peur d'innover !



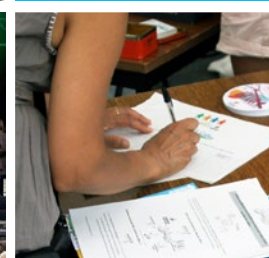
S'impliquer le plus possible dans l'éolien était le meilleur gage d'en comprendre les enjeux et potentiels. De plus, se pencher en détail sur les modes de production de l'énergie invite à réfléchir à nos consommations...



Impulsée, entre autres, par la volonté de pouvoir investir dans l'éolien, l'implication de notre coopérative permet de traduire l'utilisation d'un bien commun dans le sens de l'intérêt collectif.

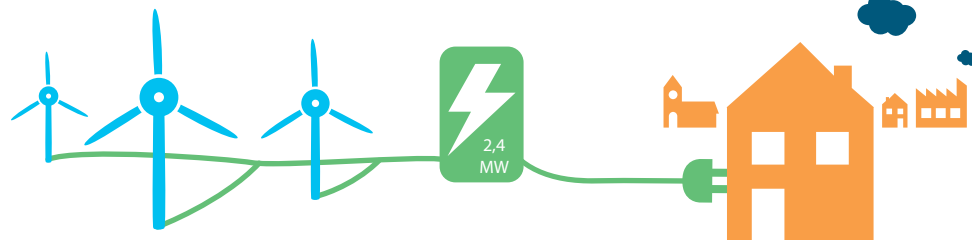


Premier parc ouvert à 100% à l'investissement local et citoyen de Champagne Ardenne



LES AILES DES CRÊTES

C'EST 3 ÉOLIENNES | 1600 **FOYERS**
de 0,8 MW alimentant



1^{er} parc ouvert à l'investissement local
et citoyen de Champagne-Ardenne

LOCALISATION
BOUVELLEMONT
ET CHAGNY



DONT
UNE éolienne réservée
entièrement
aux enfants



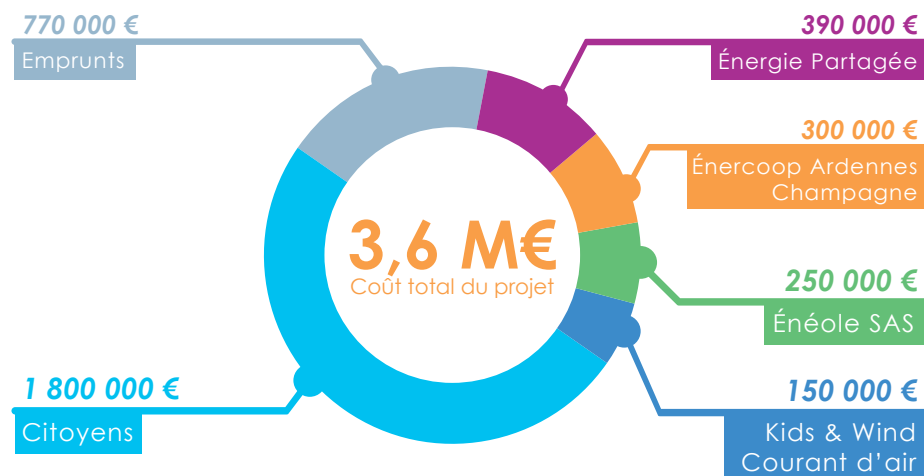
Énercoop Ardennes Champagne
Énéole développeur du projet
Agence Locale de l'Énergie
et du Climat des Ardennes

PORTEURS DU PROJET

Énercoop Ardennes
Champagne • CCCPA
(leader) • CD08 • RCA

**PARTENAIRES
FINANCIERS**

PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

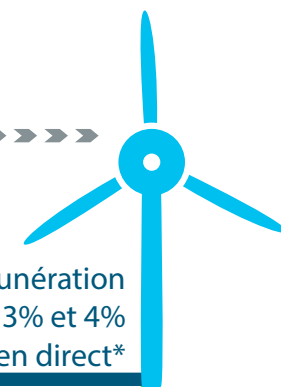


Particuliers, entreprises locales et communes

INVESTISSENT



Rémunération
entre 3% et 4%
en direct*



Mise en Service
2016

*à moyen terme

ON

OFF

L'ÉNERGIE

Un besoin essentiel

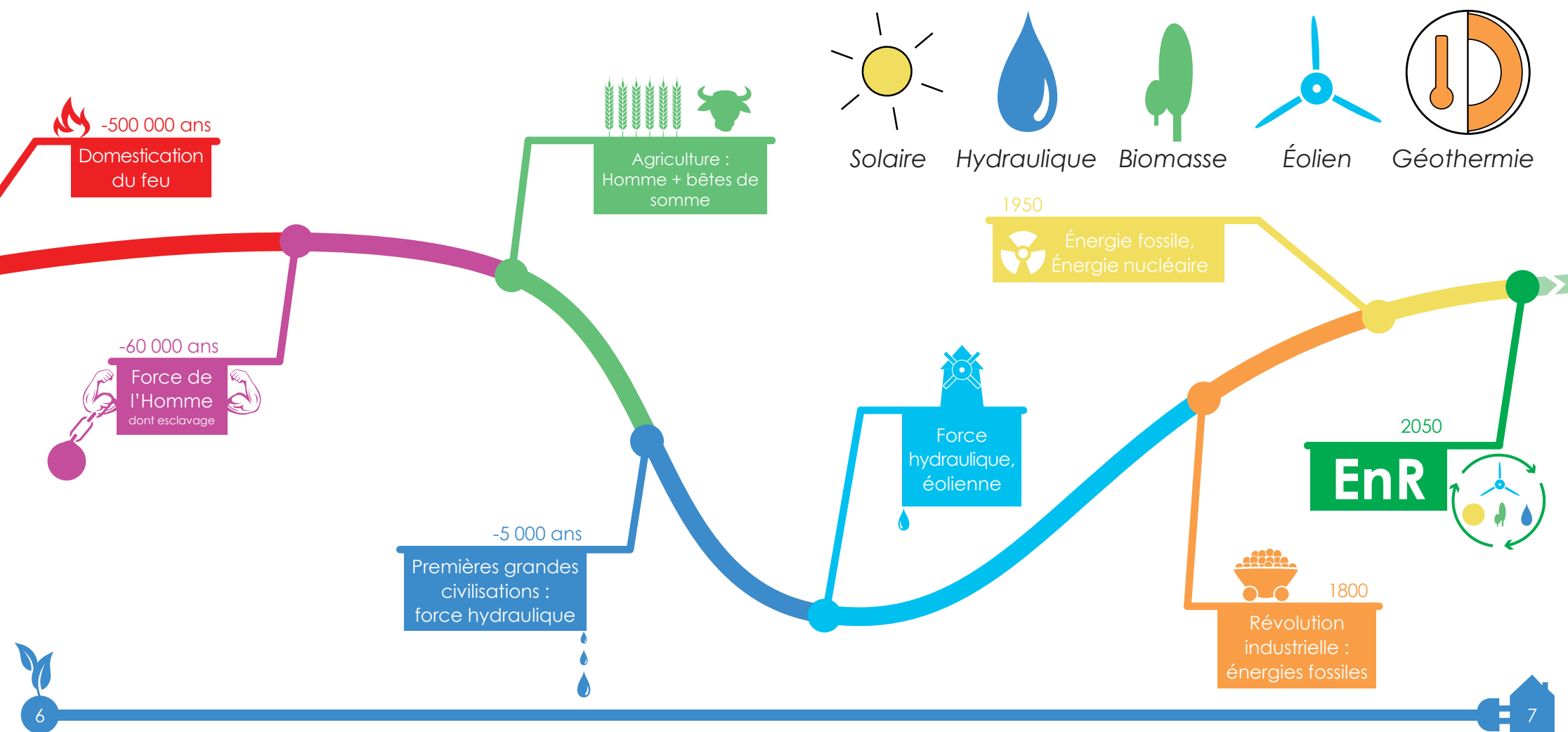
L'énergie est nécessaire à notre vie ; toutes nos activités en dépendent : alimentation, transport, construction, chauffage, production de biens et de services...

L'énergie démultiplie la force de travail de l'Homme. Les grandes évolutions humaines sont liées à la maîtrise de sources d'énergies (bêtes de somme, eau, vent, bois, ressources fossiles, atome, énergies renouvelables) qui ont permis d'accroître les activités.

Évolution des sources énergétiques

Alors que l'humanité a longtemps utilisé des sources d'énergies renouvelables (eau, vent, bois), au 19^e siècle, la découverte et l'utilisation de gisements d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) a dopé l'activité (productions de nourriture de biens et de services) et ouvert de nouveaux champs de consommation (véhicules motorisés personnels, appareils électroniques personnels...). En a découlé l'industrialisation de la société. Au 20^e siècle, s'y est ajouté l'uranium pour la production d'électricité notamment en France.

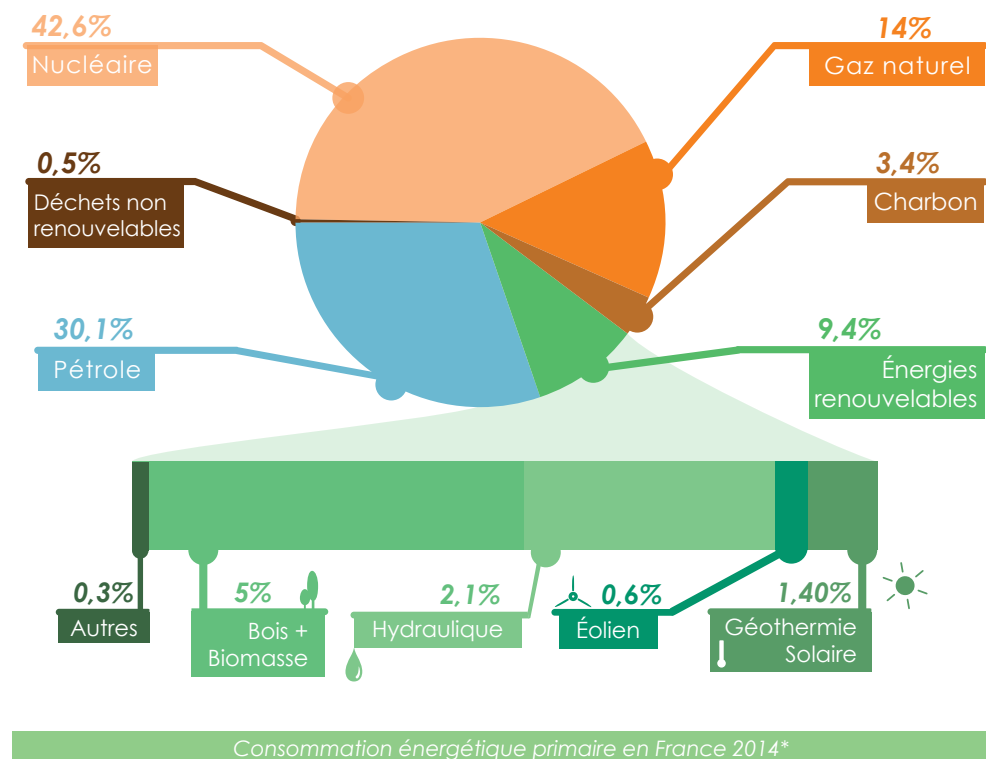
Seulement, aujourd'hui, ces réserves non renouvelables s'épuisent et posent des problèmes considérables : changement climatique, pollutions, risques et tensions géopolitiques. Mais d'autres ressources existent : locales, propres, renouvelables... à nous de les mobiliser !



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Aujourd'hui, nous sommes à la fin d'un cycle. Les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) représentant 80% de notre consommation d'énergie sont amenées à s'épuiser. De nouvelles sources d'énergies doivent les remplacer, accompagnées d'une nécessaire remise en question de notre mode de consommation (économies d'énergies). C'est la **transition énergétique**.

Cet enjeu est une **opportunité** de construire collectivement un nouveau modèle énergétique, basé sur des **ressources durables, locales, non polluantes**, sans risque pour l'Homme, l'environnement, la paix, et, par ailleurs, accessibles à tous.



La transition énergétique désigne le passage du système énergétique actuel basé sur les énergies fossiles et nucléaires vers un bouquet énergétique privilégiant les énergies renouvelables, les économies et la maîtrise de l'énergie.

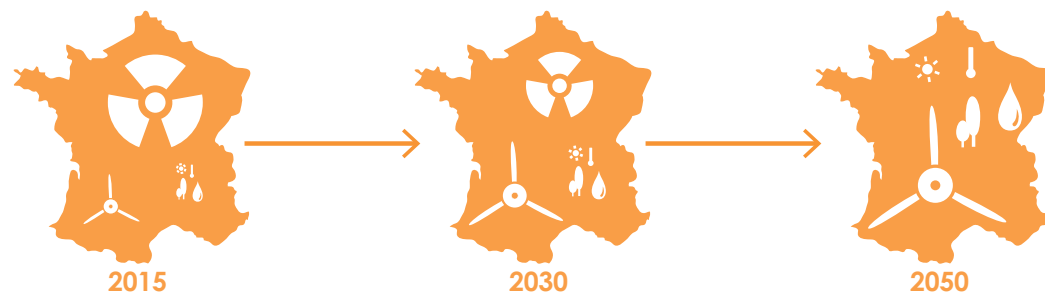
Le Plan Climat Énergie Territorial des Crêtes Préardennaises

Le territoire des Crêtes Préardennaises s'est engagé depuis les années 2000 dans le développement des énergies renouvelables et la diminution des consommations d'énergies (programme de réhabilitation thermique de l'habitat).

Pour mettre en œuvre son ambition, la

collectivité s'est dotée en 2013 d'un Plan Climat Énergie Territorial. Ce plan fixe les objectifs à atteindre à l'horizon 2020 :

- 20 % d'économie d'énergie
- 20 % de réduction des Gaz à Effet de Serre
- 100 % des besoins du territoire couverts par les EnR.



Territoire à Énergie Positive (TEPOS)

Remettre en lien les besoins énergétiques d'un territoire avec ses ressources, telle est l'ambition d'un Territoire à Énergie Positive (TEPOS). En 2014, la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises a rejoint le réseau Européen des Territoires à Énergie Positive. Par cet engagement, la collectivité vise l'autonomie énergétique

en 2020. Ainsi le territoire devra produire l'énergie dont il a besoin avec les ressources renouvelables dont il dispose localement. Au-delà de la question énergétique, cette démarche répond à d'autres enjeux comme la démocratie locale, l'aménagement du territoire, l'économie circulaire et la solidarité...

70 Milliards € = le montant des dépenses d'importation d'énergie en France

17% = la part de l'électricité dans notre consommation totale d'énergie en France

APPROPRIATION DE L'ÉNERGIE EN EUROPE ET EN FRANCE

En Europe

Depuis plus de 10 ans, notamment dans le Nord de l'Europe, des politiques énergétiques sont mises en place pour répondre à la nécessité de sortir des énergies fossiles, de la dépendance énergétique et résoudre les problèmes environnementaux. Celles-ci sont fondées sur les énergies renouvelables en misant, pour leur financement, sur l'investissement local et collaboratif.

Ainsi, au Danemark, 85% de l'éolien appartient aux citoyens. En Allemagne, près de 600 coopératives d'énergie existent, 25% de l'énergie produite provient de sources renouvelables et la moitié de cette part est citoyenne. En Belgique, en Allemagne et au Danemark, par la loi, les projets éoliens doivent ouvrir leurs capitaux aux citoyens à hauteur de 20% à 30%.

En France

Béganne - Morbilhan

Ce parc de 4 éoliennes d'un montant de 12 M€ est le premier parc éolien citoyen français. Il a été mis en service en juin 2014 après 10 ans de travail. Son capital propre (2,8 M€) est détenu par 1000 particuliers, collectivités et acteurs locaux dont 53 clubs d'investisseurs.

La Citoyenne - Limousin

En 2003, un groupe d'agriculteurs lancent l'idée d'ériger une éolienne pour produire leur propre énergie et fournir une source de revenu complémentaire. En 2013, l'éolienne de 2 MW, d'un coût de 3 M€ et financée par un collectif local tourne.

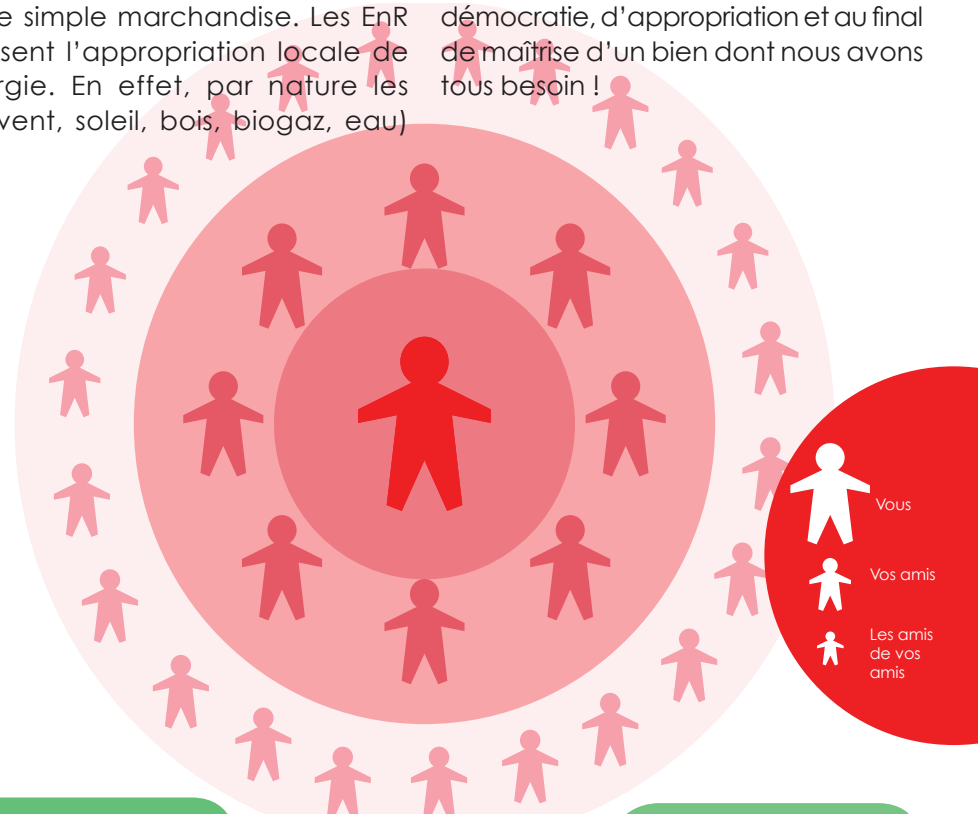
Et aussi Plélan-le-Grand (35) mis en service en 2008, Rilhac-Lastours (87) en service depuis 2014, Isac-Watts et Eolandes Teillé (44) en cours...

L'IMPLICATION CITOYENNE

De la transition énergétique vers la transition citoyenne

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Nous en avons tous besoin, elle est donc essentielle à notre vie. Voilà pourquoi elle est plus du domaine du bien commun que d'un bien privé et une simple marchandise. Les EnR favorisent l'appropriation locale de l'énergie. En effet, par nature les EnR (vent, soleil, bois, biogaz, eau)

sont des ressources locales, elles sont donc naturellement appropriables par les acteurs locaux (collectivités, PME, citoyens) pour répondre à leurs besoins. Ceci est positif en termes de démocratie, d'appropriation et au final de maîtrise d'un bien dont nous avons tous besoin !



DANEMARK



85%
de l'éolien
est citoyen

FRANCE



En 2013,

Les EnR représentent 23% (dont 18,8% d'hydraulique) de la production électrique en France

540 TWh

C'est la production en 2014 d'électricité en France dont 16 TWh soit 3% issus de l'éolien

Objectif 2030

de la Loi sur la Transition Énergétique : 50% de la production électrique annuelle en nucléaire, 40% de la consommation en EnR

L'ÉOLIEN : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'éolien est un nom qui désigne un ensemble de technologies qui exploitent l'énergie cinétique du vent pour en tirer une énergie mécanique.

Plus récemment, les éoliennes ou aérogénérateurs se consacrent à la production d'électricité.

L'énergie éolienne est une forme indirecte de l'énergie solaire. L'absorption du rayonnement solaire dans l'atmosphère engendre des différences de température et de pression qui mettent les masses d'air en mouvement, et créent le vent. L'éolienne utilise la force cinétique du vent pour produire de l'électricité. Sous l'effet du vent, les pales tournent, ce qui entraîne le rotor.

Pour choisir l'emplacement d'un parc éolien plusieurs critères sont pris en considération, le paysage, l'avifaune (étude sur les espèces présentes, leurs voies de déplacement et leur hauteur de vol), le bruit et la nature du vent.

5 Idées reçues sur l'éolien

1

Les éoliennes ne sont pas écologiques

La dette environnementale d'une éolienne est de moins de 7 mois : au-delà une éolienne produit une énergie 100 % propre toute sa vie (20 ans).

4

L'éolien coûte cher

L'éolien coûte 11 % de la CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité) payée par la facture d'électricité des ménages. Cela représente environ 1,5 €/an/hab. Cette contribution finance l'écart entre le tarif d'achat de la production éolienne et le tarif réglementé de vente de l'électricité au consommateur.

3

Les éoliennes ne sont pas efficaces

Aujourd'hui, une éolienne extrait 50 % de l'énergie du vent, les pertes sont dues essentiellement aux parties mécaniques. Le rendement des parties électriques est quasi de 100 %.

5

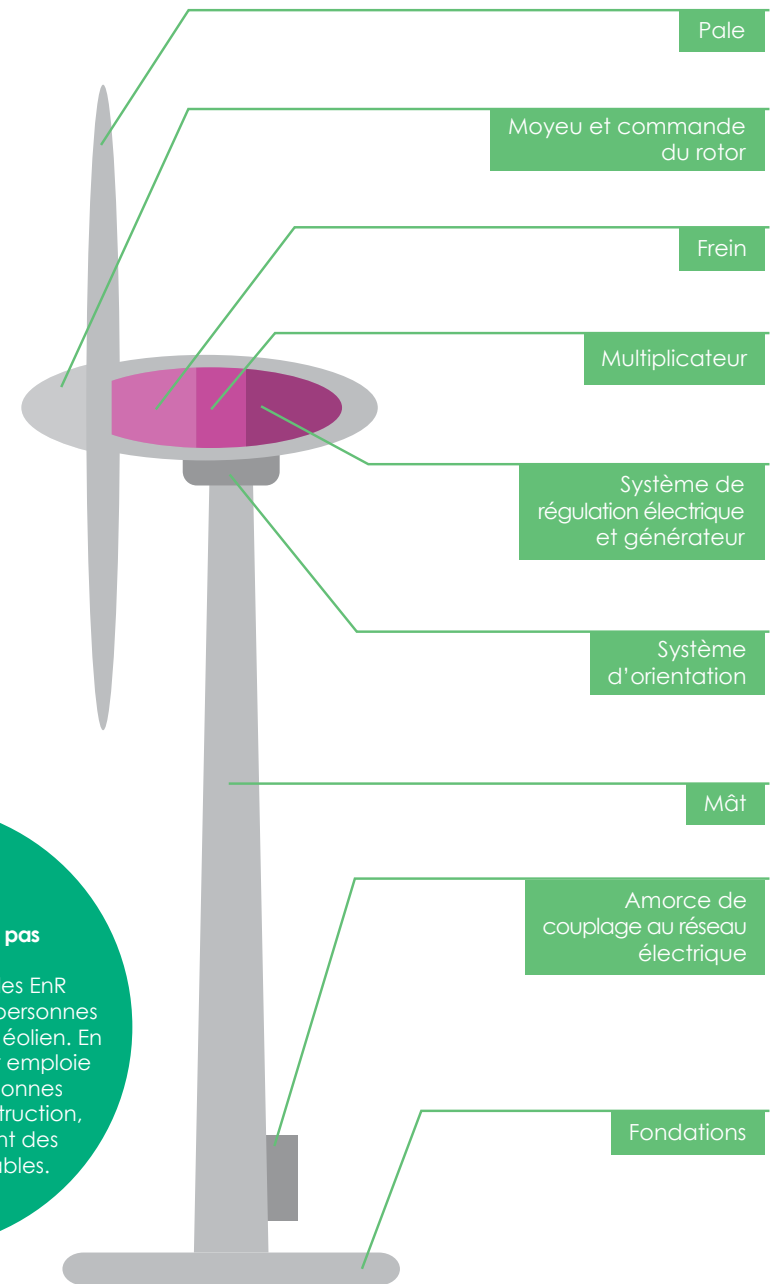
Les éoliennes font du bruit

Au pied d'une éolienne, c'est le bruit du vent entrant en contact avec les pales qui s'entend et non le bruit du mécanisme. A 500 m (distance minimum des habitations), le bruit d'une éolienne est de 35 décibels soit l'équivalent d'une conversation à voix basse !

2

Les éoliennes ne créent pas d'emploi

En 2014, en Allemagne, les EnR emploient près de 400 000 personnes dont près de 120 000 dans l'éolien. En 2014, en France, le secteur emploie directement 11 000 personnes (études, fabrication, construction, maintenance...). Ce sont des emplois non délocalisables.



Pour toute information sur l'éolien :
infoenergie@ale08.org
et le Centre de documentation de l'ALE 08



PRÉSENTATION DES AILES DES CRÊTES

Historique

Depuis 2001, le territoire des Crêtes Préardennaises (08) œuvre pour la maîtrise de l'implantation des parcs éoliens et la maximisation des retombées pour le territoire.

Associée à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat des Ardennes cette volonté a permis l'émergence d'un projet à fort ancrage local : le parc éolien citoyen des « Ailes des Crêtes ».

Le projet (voir tableau ci-contre) : Le parc appartient aux acteurs locaux qui vont l'exploiter au bénéfice du territoire.

Parc citoyen ?

Le but est d'impliquer les acteurs locaux et les citoyens dans les choix d'exploitation des ressources naturelles de leur territoire pour leurs propres besoins avec comme objectifs :

- Développer un projet adapté aux besoins énergétiques du territoire
 - Établir une gouvernance démocratique et équilibrée de l'ensemble du projet
 - Permettre la valorisation de l'électricité produite via une offre 100% verte
 - Faire d'une ressource locale un vecteur de développement local
 - Maîtriser un outil de production de l'énergie afin de maîtriser au final le prix de l'électricité
 - Porter un projet dont l'objectif n'est pas uniquement la rentabilité
- Garder les bénéfices dans le territoire
 - Orienter l'utilisation des bénéfices dans le sens de l'intérêt général



Détails techniques

3 éoliennes de 0,8 MW chacune

Modèle : Enercon E53

Puissance installée : 2,4 MW

Prévision de production : 4800 MWh/ an en probabilité P95

Alimentation : environ 1600 foyers soit 18% de la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises

Localisation :
Bouvellemont et Chagny, RD 991,
Ardennes, France

2 sociétés d'exploitation

Les Ailes des Crêtes B1
Les Ailes des Crêtes C2

Développeur : Énéole

Fabricant : Enercon

Porteur de projet : Énéole, ALE 08,
Enercoop Ardennes Champagne,
Communauté de communes des
Crêtes Préardennaises, Kids&Wind

Obtention des permis de construire : 2011

Vente d'électricité : Enercoop et EDF
Éolienne de Bouvellemont : vente de
l'électricité à Enercoop

Éoliennes de Chagny : 2 éoliennes -
vente à EDF

Détails financiers

Coût total du projet : 3,6 M€

Capital propre : 1,8 M€

Quasi fonds propres et emprunt :
1,8 M€ soit 50%

Capital ouvert à 100% à l'investissement
des particuliers, entreprises, associations,
collectivités

Objectif d'1 éolienne financée par les
enfants par le biais d'une société dédiée :
la SAS Éolienne des Enfants

Emprunts : environ 50% du montant total
du projet

Supports d'investissement

- **indirect** : Enercoop Ardennes
Champagne, Énergie partagée
- **direct** : particuliers, enfants et clubs
d'investisseurs

Accès au capital à partir de :

- 100€ via Enercoop Ardennes
Champagne et Énergie Partagée
- 100 € pour l'éolienne des enfants
- 5000€ en direct seul ou en club.

LE MONTAGE DU PROJET

L'investissement citoyen est un modèle de démocratie participative et Les Ailes des Crêtes initient la dynamique en Champagne Ardenne.

Voici comment l'investissement citoyen s'organise.

Cette présentation globalise le montage des Ailes des Crêtes B1 et C2 qui ont les mêmes principes.

Les Partenaires du projet

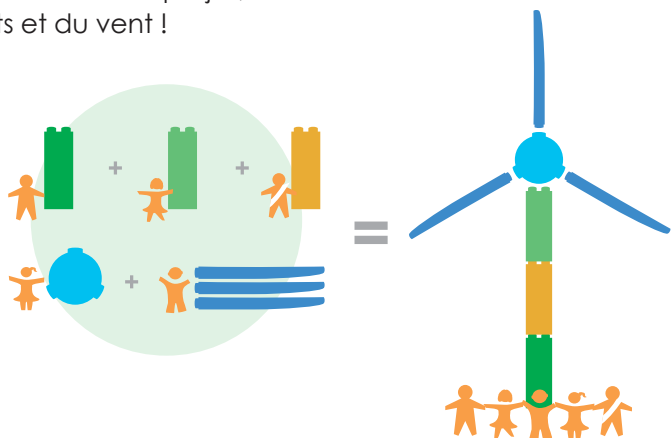
Le montage financier du projet fait intervenir - en plus d'Enercoop Ardennes Champagne - les partenaires suivants : le fonds Énergie Partagée, la coopérative Courant d'Air et la fondation Kids&Wind, ces structures représentent elles-mêmes des citoyens.

La participation citoyenne

Plusieurs possibilités existent afin d'accueillir le plus grand nombre :

- Particuliers, entreprises, associations et clubs d'investisseurs peuvent investir **en direct**, à partir de 5000 €
- Particuliers, entreprises, associations et collectivités peuvent investir **indirectement**, à partir de 100 € via Énergie Partagée et Enercoop Ardennes Champagne (même type d'investisseurs avec en plus les collectivités).

Quant à la rentabilité du projet, elle sera fonction du niveau de capitalisation, des emprunts et du vent !

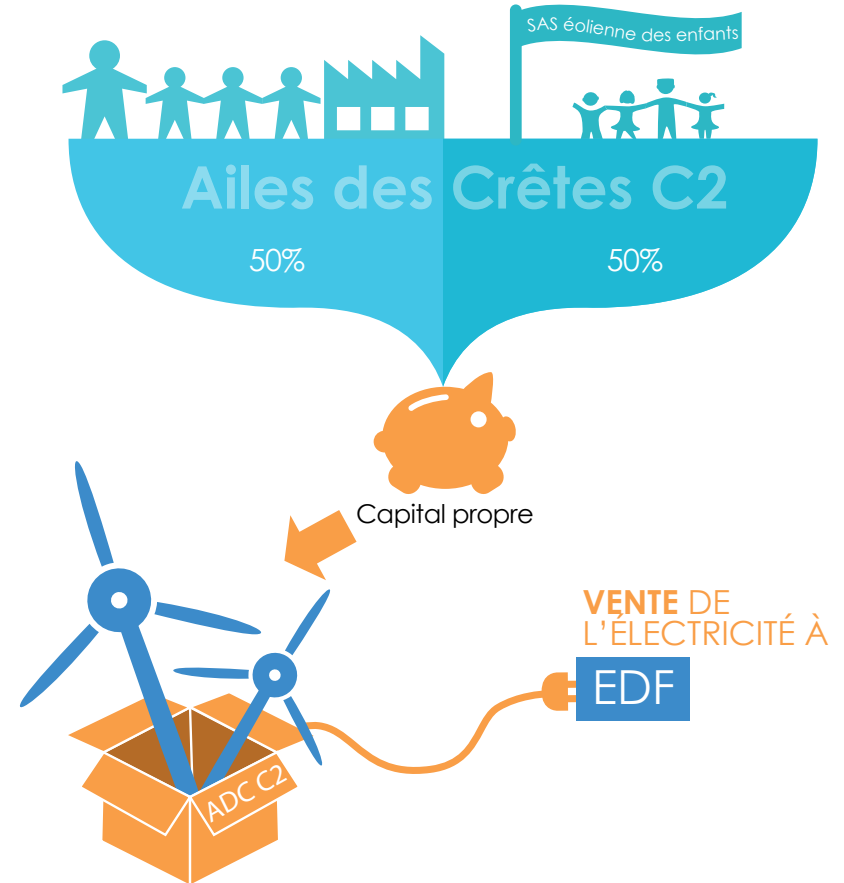
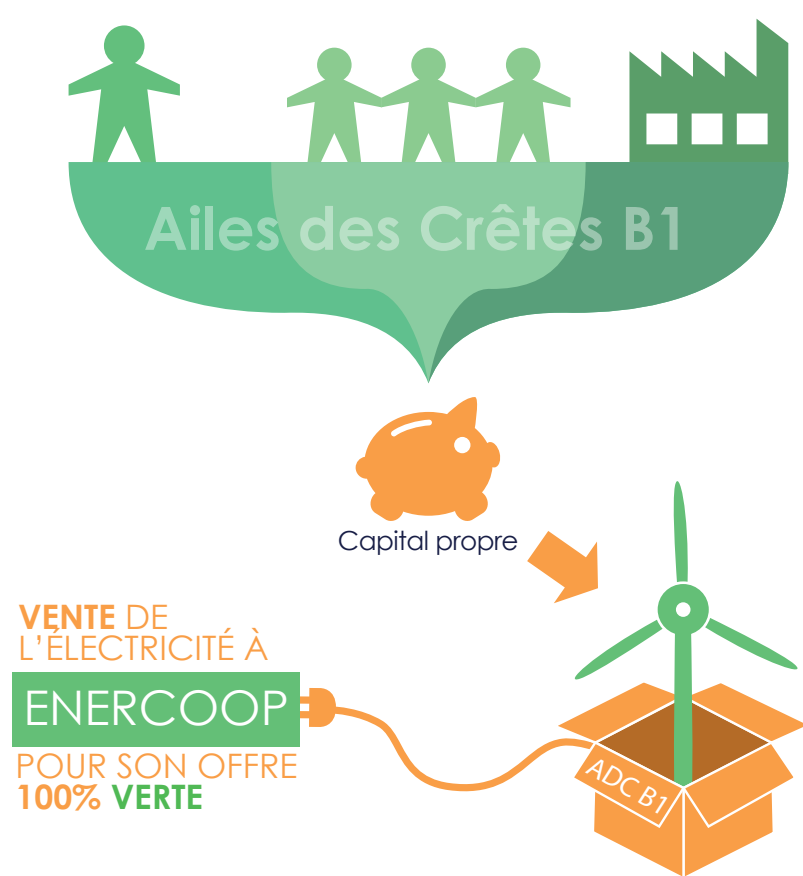


La gouvernance du projet

Les sociétés d'exploitation des Ailes des Crêtes sont des Sociétés par Actions Simplifié (SAS) à capital variable.

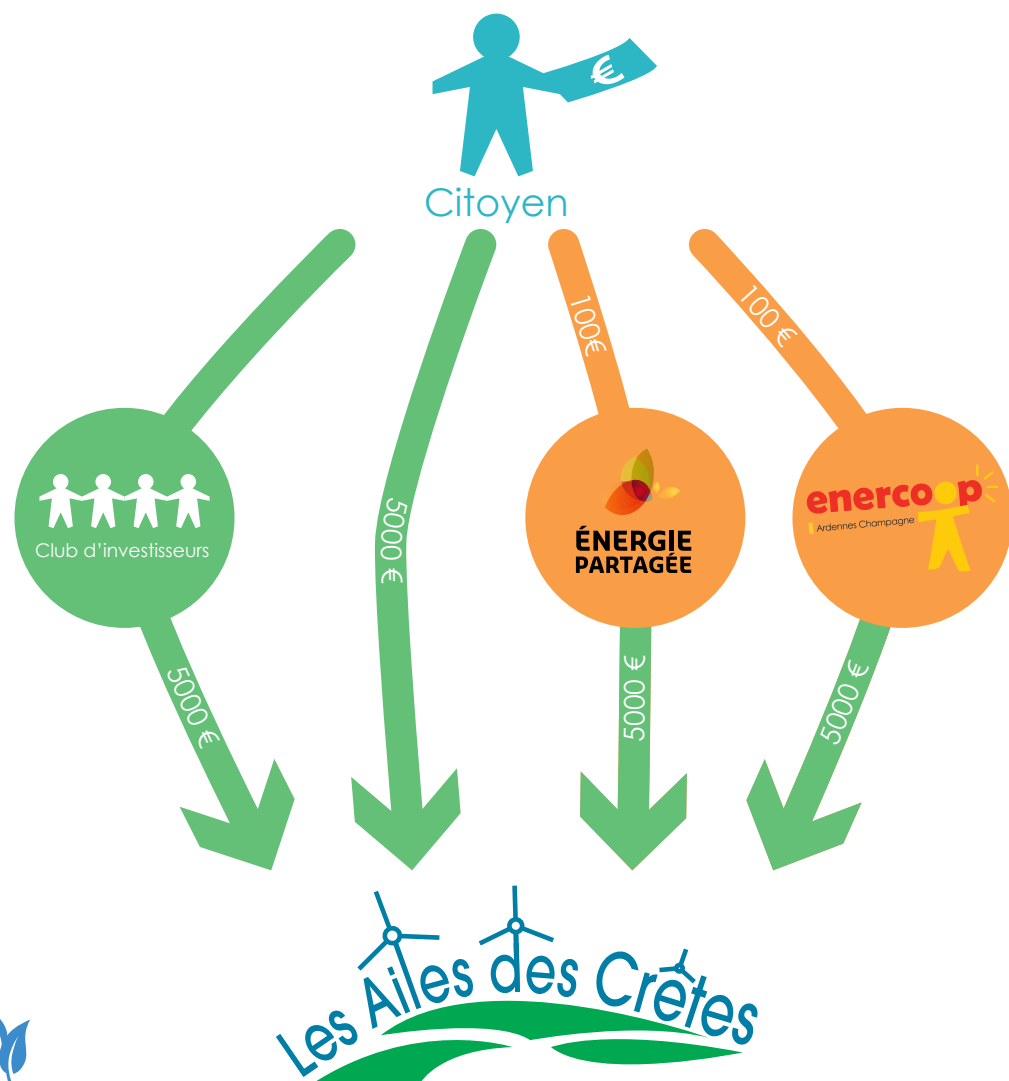
Un Comité stratégique de 3 à 6 personnes composé des représentants des personnes morales partenaires du projet et des particuliers investisseurs, est saisi des décisions à prendre, exerce un contrôle de la gestion et est garant de l'éthique du projet.

FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION



COMMENT INVESTIR DANS LES AILES DES CRÊTES ?

Afin de permettre à tous de s'impliquer dans l'appropriation locale de l'énergie, participer et investir dans les Ailes des Crêtes est possible de plusieurs manières.

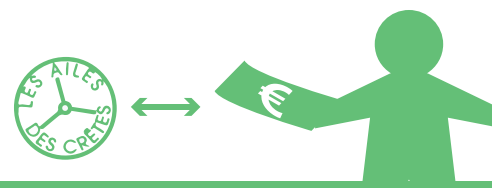


Investir en direct dans les Ailes des Crêtes

Ailes des Crêtes B1 : par souscription de parts de capital social de la SAS des Ailes des Crêtes B1. La part est de 5000€. L'investissement permet une déduction de 18% du montant investi sur l'impôt sur le revenu, soit 900€ pour une part. De même, la déduction de 50% sur l'ISF est possible (conditions 2015).

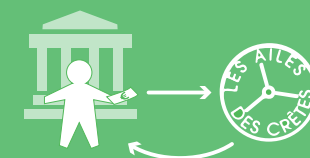
Ailes des Crêtes C2 : par souscription de parts de capital social de la SAS des Ailes des Crêtes C2. La part est de 5000€. L'investissement ne permet pas de déduction d'impôt.

Club d'investisseurs : un club est constitué de minimum 5 personnes et maximum 20 personnes. Simple à constituer, le club permet d'investir dans les sociétés dans les mêmes conditions qu'en direct.



Un sociétaire peut également prêter au projet

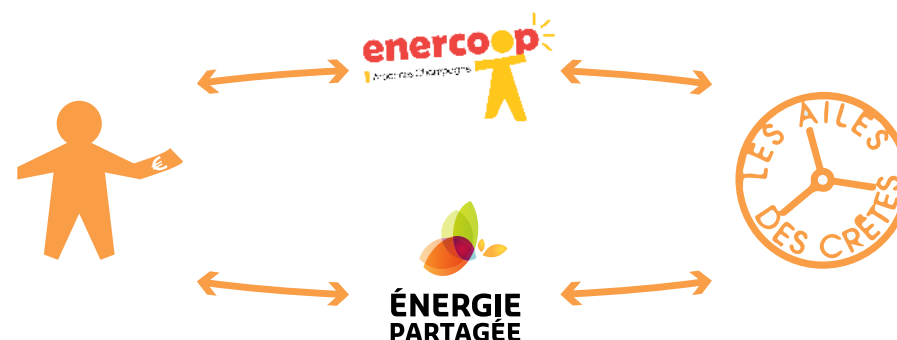
Pour son besoin de trésorerie le projet peut faire appel à ses actionnaires qui mettent à disposition une somme de leur choix sous forme de Compte Courant d'Associé (CCA).



Investir de manière indirecte

Via Énergie Partagée : par souscription de parts de capital social du fonds d'investissement citoyen Énergie Partagée. La valeur unitaire est de 100€ (plus 5 € de frais de gestion).

Via Enercoop Ardennes Champagne : par souscription de parts de capital social de la coopérative, parts de 100€.



LA RÉMUNÉRATION DE L'INVESTISSEMENT

Si l'investissement citoyen a du sens, il est également rémunérateur. Selon l'entrée choisie par l'investisseur la rétribution est différente. Les prévisionnels de rémunération sont mis à titre indicatif car ils dépendent du montage final du projet notamment de la part d'emprunt et du vent !



Rémunération en direct dans les Ailes des Crêtes

La rémunération de la part de capital est fonction de la production d'électricité et du montage financier final (part de fonds propres, et part d'emprunt dans l'investissement total). Pour un montage financier avec 50 % de fonds propres, la rémunération moyenne de la part sur 15 ans pourrait être entre 3 % et 4 % selon les sociétés, avec un prévisionnel de production très prudent (P95).

Ailes des Crêtes B1 : Selon l'hypothèse mentionnée ci-dessus, la rémunération prévue en dividendes serait d'environ 3%. S'y ajoutent les avantages fiscaux de la loi Madelin Tepas (2015).

Ailes des Crêtes C2 : Selon l'hypothèse mentionnée ci-dessus, la rémunération prévue en dividendes est d'environ 4%.

Club d'investisseurs : La rémunération du club est celle de la société dans laquelle le club a investi. Les dividendes sont payés au club qui répartit à ses membres selon la quote-part de chacun.

Rémunération indirecte

Via Énergie Partagée : L'objectif de rémunération de la part est de 4% bruts/an à moyen terme. La période de garde conseillée est de 8 ans.

Via Enercoop Ardennes Champagne : La rémunération est fonction des résultats de la SCIC et du vote en assemblée générale. Elle est limitée au taux moyen de rendement des obligations (env. : 1,62% bruts/an en 2015).

Prêts : Les Comptes Courants d'Associés (CCA) sont établis pour une durée minimum de 3 ans, et rémunérés au taux d'intérêt des CCA édité par l'État (env. : 2,3 % bruts/an en 2015).

Structures	Modalités	Rémunérations
Enercoop Ardennes Champagne	Souscription de parts de 100€ Pour les sociétaires, apports possibles par CCA	Selon les bénéfices et le taux moyen officiel de rendement des obligations CCA selon le taux fixé par la SCIC (2,7 % en 2015)
Énergie Partagée Investissement	Souscription de parts de 100€ (+ frais)	Objectif de 4% par an
Ailes des Crêtes B1	Souscription de parts de 5 000€ CCA	Défiscalisation de 18 % sur l'IR Défiscalisation de 50 % sur l'ISF Environ 3 % (selon rendement) CCA selon le taux en vigueur (environ 2,3 % en 2015)
Ailes des Crêtes C2	Souscription de parts de 5 000€ CCA	Environ 4 % (selon rendement) CCA selon le taux en vigueur (environ 2,3 % en 2015)
Club d'investisseurs	Souscription de parts de 5000€	Selon l'investissement du club mêmes conditions que les SAS B1 ou C2
Éolienne des Enfants	Souscription de parts de 100€ CCA	Activités pédagogiques et animations selon la décision en AG annuelle CCA selon le taux en vigueur (environ 2,3 % en 2015)

Résumé des modes d'investissements

MISE EN ŒUVRE DES AILES DES CRÊTES

Après des années consacrées au développement du projet, à partir de 2013, le parc éolien citoyen a amorcé sa phase de mise en œuvre qui aboutira en 2016 à l'exploitation des éoliennes.

La mobilisation citoyenne

Pas de projet citoyen sans une mobilisation massive ! Voilà pourquoi, depuis 2013 et jusqu'en 2016, les porteurs du projet ; Enercoop Ardennes Champagne, l'ALE 08, la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises s'emploient à promouvoir le projet et ses valeurs auprès des acteurs locaux et du plus grand nombre, afin de susciter l'intérêt et l'appropriation citoyenne.

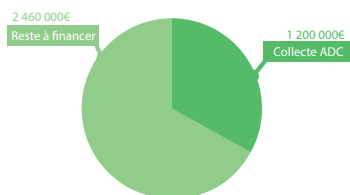
La capitalisation citoyenne

La collecte des fonds nécessaires à la réalisation du projet a débuté en 2013 et se poursuit jusqu'en 2016.

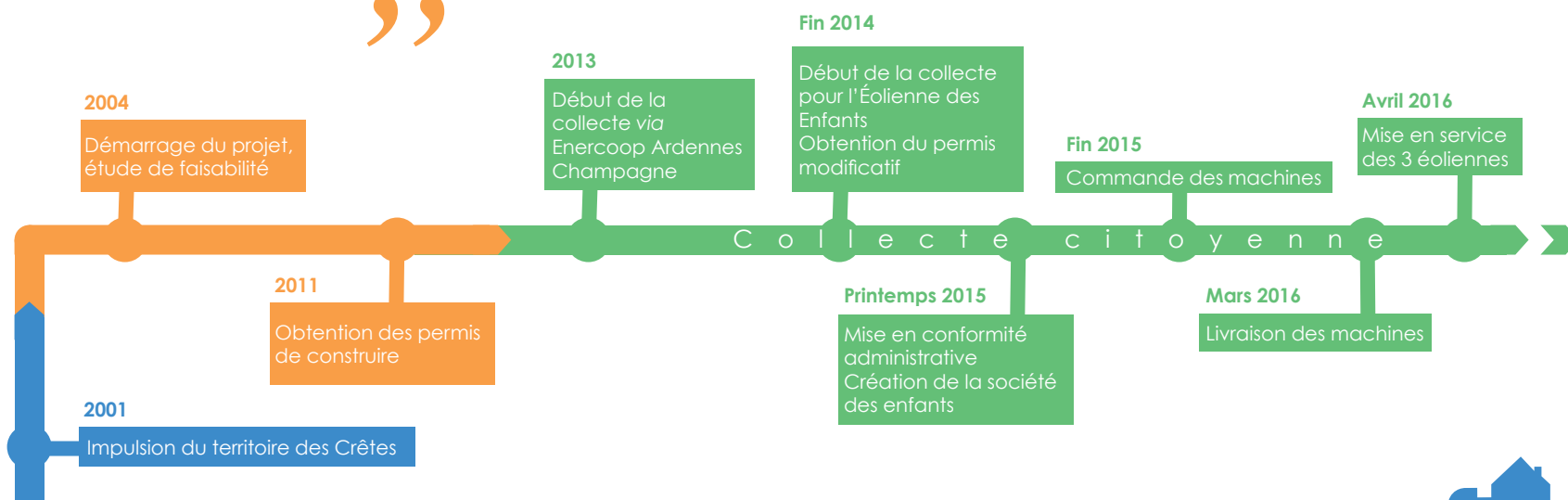
En 2015, plus de 350 personnes et structures sont engagées dans le projet dont 1/3 sont issues du territoire des Crêtes Préardennaises. Le montant rassemblé dépasse le million d'Euros, soit un tiers du coût total du parc (3,6 M€) !

D'ici 2016, l'objectif est de collecter 1 million d'Euros supplémentaire. Ainsi, 55 % du coût total du projet serait financé. L'enjeu : offrir aux Ailes des Crêtes une grande autonomie.

“ Plus de **350** personnes et structures engagées dans le projet ”



Montant de la collecte citoyenne Les Ailes des Crêtes octobre 2015



Les sociétés d'exploitation du parc

Pour passer de la phase développement du projet menée par **Énéole** (étude de faisabilité et obtention des permis de construire) à la phase exploitation (production et vente d'électricité) deux sociétés d'exploitation ont été constituées : les Ailes des Crêtes B1 et C2.

Ainsi, en mars 2014, lors d'une **Assemblée Générale**, une soixantaine de personnes citoyens-investisseurs et élus territoriaux ont entériné la création des sociétés d'exploitation des Ailes des Crêtes.

Le 3 avril 2014, 15 personnes, 1 entreprise et les 2 structures porteuses du projet ont signé les **statuts des sociétés d'exploitation** les « Ailes des Crêtes B1 » et les « Ailes des Crêtes C2 » et apporté le capital nécessaire à leur constitution.



Signature des statuts des Ailes des Crêtes
3 avril 2014



AG de création des SAS Les Ailes des Crêtes
Mars 2014

TÉMOIGNAGES D'INVESTISSEURS

Ils ont investi dans le parc éolien citoyen des Ailes des Crêtes pour s'approprier l'énergie, pour le climat, pour la santé ou pour l'essor local : ils témoignent.



« Le poste énergie ne cesse d'augmenter dans le budget familial. La transition énergétique a vraiment du mal à trouver sa place, trop d'enjeux, de lobbies. La planète chauffe et encore beaucoup n'en n'ont pas conscience ou se masquent la réalité. Nous avons donc décidé de faire quelque chose à notre échelle en investissant dans les Ailes des Crêtes et en sensibilisant nos enfants en leur offrant quelques actions dans l'Éolienne des Enfants. C'est une démarche citoyenne qui en plus sera un placement raisonnable. »

Eric M. Vireux-Molhain (08)

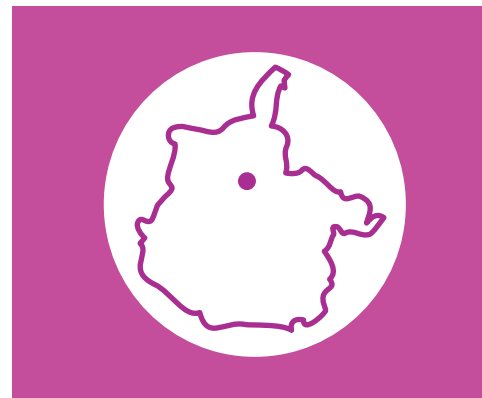


« Excellent, un projet d'investissement éthique et que nous avons pu partager avec nos enfants, concrétisant ainsi leur sensibilisation à la préservation de leur environnement. »

Emmanuel M. Rouans (44)

Notre coopérative « Allons en Vent SCRL » exploite depuis 2006 l'éolienne des enfants de Houyet (Belgique), la première du monde. Notre coopérative compte aujourd'hui plus de 700 enfants (les enfants ont grandi !). Nous avons prouvé que le concept fonctionne d'un point de vue citoyen, technique et économique. Notre intérêt dans les Ailes des Crêtes est de soutenir un projet similaire en espérant que le concept se diffuse dans toute l'Europe.

Lionel VAN RILLAER Président du
CA Allons en Vent



« Notre souhait est d'entraîner derrière nous nos enfants à la préservation de notre planète en s'investissant dès à présent dans l'intérêt des énergies renouvelables et leurs bienfaits ; LA RESPIRATION DE DEMAIN PASSE PAR LE VENT D'AUJOURD'HUI. »

André L. Warnécourt (08)

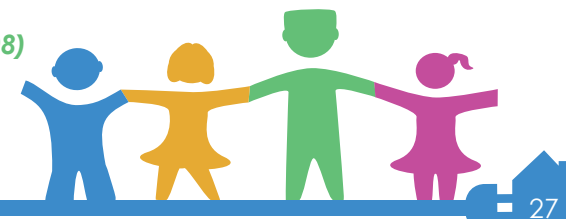
« L'idée d'offrir à un enfant un petit bout d'éolienne pour son anniversaire ou un autre événement nous a tout de suite séduit. Il s'agit d'un cadeau original qui permet à l'enfant d'être un acteur de la transition énergétique. Transformer les dividendes en activités pédagogiques permet de faire vivre le projet de manière sympathique. »

Sophie E. Vouziers (08)



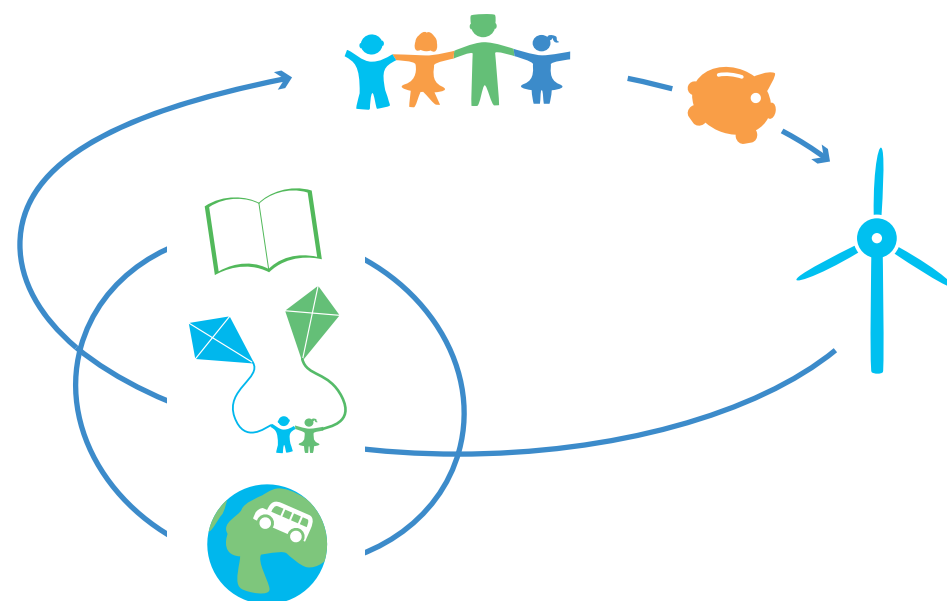
« L'énergie, bien indispensable, est considérée par beaucoup comme l'affaire d'experts. Les consommateurs doivent se contenter de consommer et de payer. Et si les citoyens devenaient producteurs d'énergie ? Et s'ils faisaient les choix d'une énergie durable et de proximité ? Et si les enfants d'aujourd'hui - futurs citoyens - apprenaient que tout cela est possible et que devenir « propriétaires » d'une éolienne est réel ? Alors l'énergie, sa production, sa distribution, sa consommation deviendraient vraiment l'affaire de chaque citoyen. »

Michel C. Vouziers (08)



FOCUS SUR

L'ÉOLIENNE DES ENFANTS



Présentation de l'opération

C'est une première en France, la troisième au monde, une éolienne du parc est réservée exclusivement aux enfants. Ainsi, des centaines d'enfants détiendront l'équivalent d'une machine et sa production.

Intérêt

Sensibiliser les générations actuelles et futures aux énergies renouvelables, non spéculatives et sans risque pour l'avenir. A travers cette opération, la génération actuelle lègue un patrimoine durable à la génération future.

Les partenaires de l'opération

 **Vents-d'Houyet** : est une organisation belge à l'origine de la première éolienne d'enfants au monde. Située à Mesnil-L'Église (Province de Namur-Belgique), cette éolienne fonctionne depuis 2006, plus de 700 enfants en sont propriétaires.

De plus, depuis sa mise en service, 20 000 enfants ont participé aux activités proposées par l'association « Académie du Vent ».

 **Kids & Wind** : est une fondation qui a pour vocation la création de fermes éoliennes d'enfants dans chaque pays d'Europe. En plus de l'éolienne française, d'autres projets sont lancés au Danemark et en Croatie. K&W est membre fondateur de la SAS Éolienne des Enfants des Ailes des Crêtes.

 **Enercoop Ardennes Champagne** : est une coopérative locale d'intérêt collectif (SCIC) qui œuvre dans le domaine des énergies renouvelables.

Fonctionnement

La SAS « Éolienne des Enfants des Ailes des Crêtes » a été créée en mai 2015. Hormis, les membres fondateurs, seuls les mineurs y sont admis ; ils sont représentés par leurs parents (tuteurs légaux). L'objectif de la SAS des enfants est d'être actionnaire à 50 % des Ailes des Crêtes C2.

La gouvernance de la SAS est organisée en 3 catégories : la Catégorie des enfants mineurs représentés par les tuteurs légaux des enfants, la Catégorie des enfants majeurs, la Catégorie de personnes morales (Enercoop Ardennes Champagne et Kids&Wind). Un Comité Stratégique, élu pour 3 ans, sera garant de l'esprit non spéculatif de la société et assurera les décisions courantes

Comment participer ?

Par souscription de parts de capital social dans la SAS Éolienne des Enfants. La part est de 100 €. Un bulletin de souscription est spécialement dédié.

Quant à la rémunération de la part de capital, c'est l'Assemblée Générale (AG) annuelle qui choisira le mode d'utilisation des bénéfices ; les statuts prévoient des activités pédagogiques.

A leur majorité, les enfants pourront soit revendre leur(s) part(s) soit rester dans la société et percevoir des numéraires.

Gouvernance

Une personne = une voix



AG

VOTE

Comité stratégique

Focus sur Kids&Wind

La fondation a pour ambition de mettre en place un réseau de fermes éoliennes, 2 machines de 2 MW, propriétés exclusives d'enfants dans chaque pays d'Europe. 100 MW éoliens seraient ainsi installés aux noms d'enfants et une partie des bénéfices issus de l'exploitation serait reversée au bénéfice d'enfants victimes du nucléaire. Ainsi, les énergies renouvelables favorisent la paix, une des valeurs de la fondation.



Catégorie des enfants mineurs
Catégorie des enfants majeurs
Catégorie des personnes morales

SOLIDARITÉ DES COMMUNES

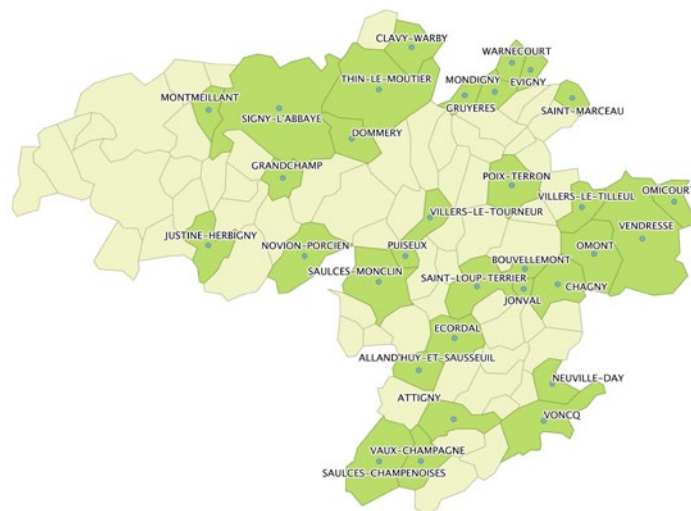
Impliquer les territoires, les communes dans l'appropriation locale des énergies renouvelables

Présentation

La Chaîne de Solidarité des communes s'appuie sur la politique du territoire des Crêtes - menée depuis les années 2000 - visant l'appropriation des ressources renouvelables pour répondre aux besoins des habitants et soutenir le développement local. Par cette opération, les communes sont invitées à soutenir un modèle vertueux.

Intérêt

L'investissement des communes dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Enercoop Ardennes Champagne permet aux communes et collectivités de participer au développement de projets EnR locaux et de renforcer la coopérative d'énergie. La SCIC Enercoop Ardennes Champagne investit à son tour dans le parc éolien, grâce aux apports de capitaux des collectivités.



L'essaimage en Région de projets EnR d'intérêt collectif est assuré par Enercoop Ardennes Champagne qui, par ses statuts, reproduit ce modèle vertueux de projets à fort ancrage local et citoyen.

Communes : comment soutenir le projet ?

La commune souscrit des parts de capital social (minimum 100€) de la coopérative, le montant est fléché sur le projet. Ainsi, elle devient sociétaire, siège au collège des collectivités et participe à la vie de la SCIC. De plus, sous conditions, la collectivité peut percevoir des dividendes.

Bilan provisoire de l'opération

Une trentaine de communes du territoire des Crêtes Préardennaises ont investi dans le parc citoyen entre 100€ et 1000€, ainsi que la région Champagne-Ardenne et la Communauté de communes des Crêtes Préardennaises. D'autres sont attendues d'ici la mise en exploitation du parc.



« Je souscris entièrement à ce projet qui permet de fédérer les habitants et les communes autour de l'appropriation de l'énergie. C'est l'occasion de devenir propriétaire en direct de l'électricité. Si nous arrivons, comme au Danemark, à devenir majoritaires il y aurait un vrai contrôle de cette activité. C'est un défi à relever ! »

Elisabeth Géhin,
Maire de Novion-Porcien

« Les Crêtes, terre d'innovation et d'économie d'énergie, sont idéalement placées pour produire de l'éolien en mutualisant l'investissement avec les aînés mais aussi avec la jeune génération.

Continuons à montrer l'exemple, nos enfants en profiteront. »

Jean-Pierre Tayot, Maire
de Vendresse

« Le projet des Ailes des Crêtes permet à toutes les personnes sensibles à la transition énergétique et vivant sur le territoire de devenir acteurs.

L'éolienne des enfants symbolise aussi la transition idéologique de parents finançant pour leurs enfants le modèle de production de demain. »

Nicolas Poirat,
Maire de Warnécourt

LES PARTENAIRES & CONTACTS



La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises

La collectivité œuvre depuis les années 2000 à la relocalisation de l'activité sur son territoire à travers les ressources locales inépuisables. En matière d'énergie, elle est aujourd'hui engagée dans le programme Territoire à Énergie Positive. Elle vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2020. La collectivité est à l'origine du parc éolien citoyen des Ailes des Crêtes.

www.cretespreardennaises.fr



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat des Ardennes

L'Association est spécialisée dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. L'Agence locale apporte sa compétence technique et participe à la mise en œuvre du projet.

www.ale08.org



Enercoop Ardennes Champagne

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est une coopérative régionale spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Par ses statuts elle est l'outil local de mise en œuvre de projets EnR d'intérêt collectif. La SCIC est partenaire financier et technique du projet.

www.ardennes-champagne.enercoop.fr



Kids & Wind

La fondation a pour vocation l'essaimage de fermes éoliennes d'enfants en Europe. Elle apporte un soutien en capital le temps que les enfants constituent les sociétés d'éoliennes d'enfants. La fondation a à son actif 2 éoliennes d'enfants et plusieurs projets - dont l'éolienne française - sont en gestation.

www.kidsandwind.wordpress.com/fondation/

Courant d'Air

La coopérative à finalité sociale est active dans la transition énergétique, au profit de la planète et des citoyens. Elle s'engage et réinvestit une partie de ses bénéfices dans des projets d'éducation et de sensibilisation en phase avec le développement durable et en faveur de la cohésion sociale. Elle est située dans l'est de la Belgique sur la frontière linguistique.

www.courantdair.be



Énéole

La société de développement du projet des Ailes des Crêtes a été créée pour le projet. Elle a mené les études de faisabilité et a obtenu les permis de construire avant de s'effacer au profit des sociétés d'exploitation des Ailes des Crêtes.



ÉNERGIE
PARTAGÉE

Énergie Partagée

Le fonds national a été créé en 2010 pour accompagner et participer à l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens. Énergie Partagée collecte via sa plateforme les contributions des citoyens. Le fonds est partenaire financier du projet par un apport de 390 000€.

www.energie-partagee.org



ALLONS EN VENT

Allons en Vent SCRL: coopérative belge constituée en 2001 exploite depuis mars 2006 l'« éolienne des enfants » à Houyet, qui est la première éolienne d'enfants au monde. Il s'agit d'une éolienne de 800 kW de type Enercon E-48. Elle produit en moyenne 1050 MWh/an. La coopérative compte 950 coopérateurs, dont 75% sont des enfants (à l'origine ce pourcentage était plus élevé, mais les enfants grandissent...).

www.allonsenvent.be

Avec le soutien de :



Contacts

Ingrid JULIEN Animatrice éolien citoyen

ingrid.julien@ailesdescrettes.com

contact@ardennes-champagne.enercoop.fr

Enercoop Ardennes Champagne

23 A rue André Dhôtel

08130 Attigny

03.10.29.00.00

Ale08

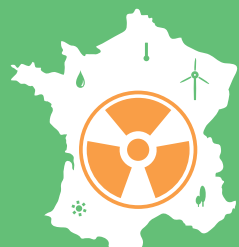
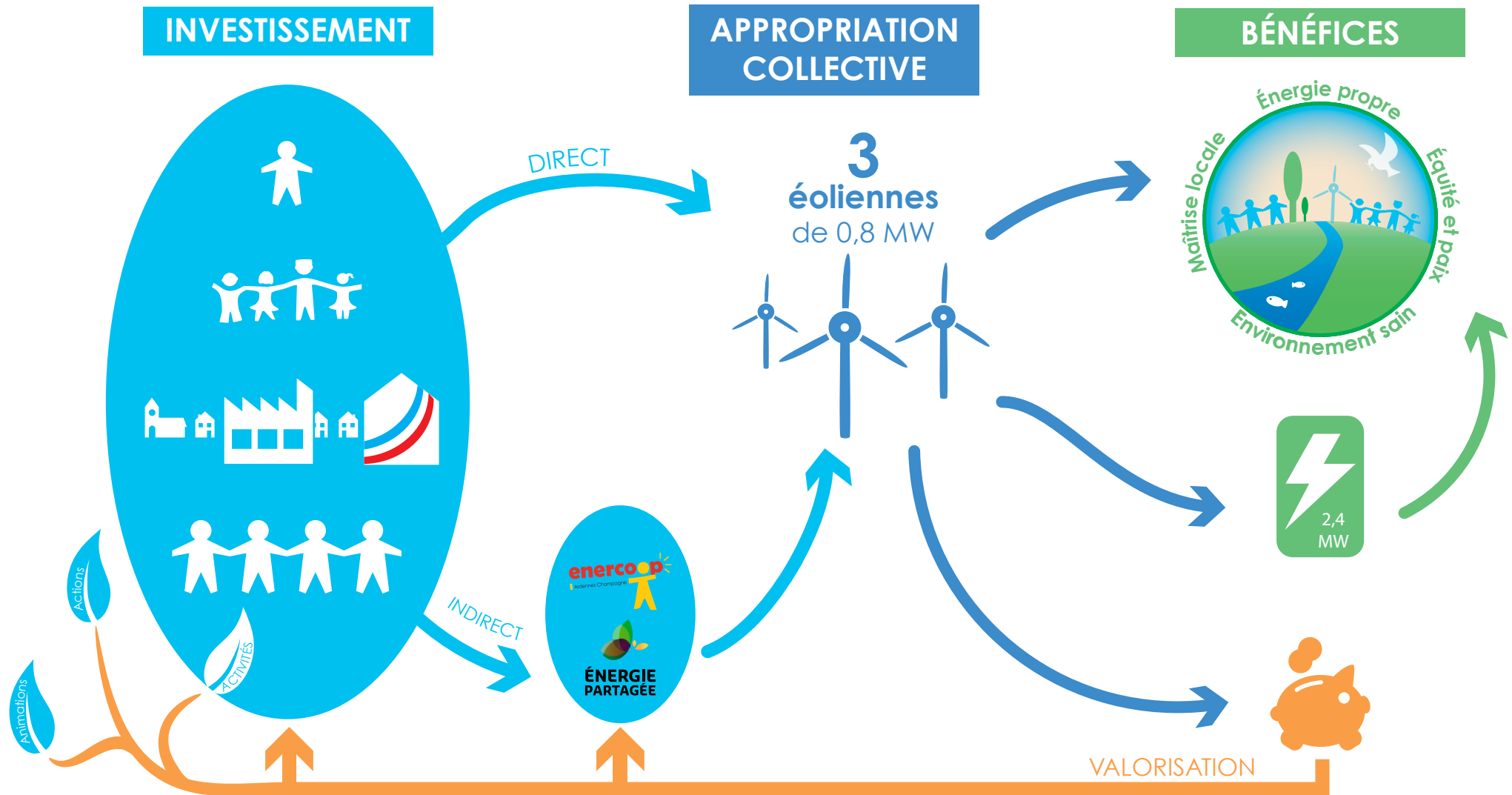
17 rue Irénée Carré

08000 Charleville-Mézières

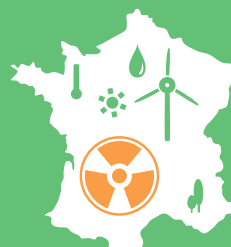
03.24.32.12.29



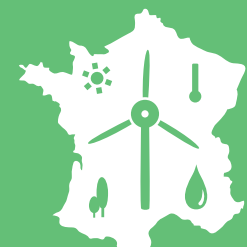
L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE L'ÉNERGIE



2015



2030



2050

Scénario Négawatt



Notes, questions sur le projet :

J'ai un rendez-vous le _____ à ____ h ____

Les Ailes des Crêtes

Les Ailes des Crêtes

23A rue André Dhôtel
08130 Attigny
03.10.29.00.00